

PROCES-VERBAL DU JURY du 09/09/2025

Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

Communauté de communes du Pays de Mauriac

Ce document fait état des décisions du jury relatif aux candidatures reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

L'analyse factuelle de la commission technique et le détail des débats et vote du jury sont présentés en annexes du présent document.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes du Pays de Mauriac
1 av du Commandant Gabon – BP53 15 200 MAURIAC
Tél.: 04 71 68 27 32
mail : administration@paysdemauriac.fr

B - Objet de la consultation

**Concours restreint de maitrise d'œuvre sur Esquisse + pour la construction d'une maison de
santé pluridisciplinaire à Mauriac**

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ Publicité

06/07/2025 : Parution au BOAMP

08/07/25 : Parution au JOUE

■ Date et heure limites de réception des candidatures : 07/08/2025 à 12h00

D - Composition du jury

Lors de sa réunion en date du 09/09/2025

Le jury était composé comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
M Jean-Pierre SOULIER	Membre titulaire de la CAO et Président du jury	T
Mme Marie-Hélène CHASTRE	Membre titulaire de la CAO	T
M Serge LEYMONIE	Membre titulaire de la CAO	T
M Alain MALASSAGNE	Membre titulaire de la CAO	T
M Olivier ROCHE	Membre titulaire de la CAO	T
M Jacques SERRAT	Membre titulaire de la CAO	T

D2 – Personnes qualifiées avec voix délibérative

Nom et prénom	Qualité
Mme Emilie BERNARD	Directrice CAUE Cantal – Architecte DPLG
M Olivier FRAISSE	MIQCP – Architecte DPLG
Mme Joëlle LECHUGA	Ordre des architectes AURA : Architecte DPLG

D3 – Membre à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
Mme Laurie FLORY	Directrice CPTS Accès Santé Nord Cantal
Mme Clémence IGONIN	Membre de la MSP

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Le jury

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

D4 – Commission technique

La commission technique est assurée par Sandrine CARLUT & Nicolas BONNET de Cantal Ingénierie & Territoires, l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Elle est chargée de préparer les travaux du jury (d'examen des candidatures et d'évaluation des projets).

Ils rappellent auprès du jury le déroulement du concours, le programme de l'opération et présente le règlement de concours.

Ils ont procédé à la vérification du caractère complet des pièces de candidatures au regard du règlement de concours. Le maître d'ouvrage pourra demander à tous les candidats concernés, via le secrétariat du concours, de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

E – Rappel des modalités de sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur a prévu de limiter le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase d'offre. Le nombre de candidats est de 3.

L'examen des candidatures se fera au regard des critères suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Niveau de compétences, qualification, organisation et adéquation des moyens avec la complexité de l'opération.	30 %
2- La qualité et la pertinence des références présentées avec l'objet du marché	30 %
3- La note de compréhension et d'intention	40 %

- ✓ Critère 1- Niveau de compétences, qualification, organisation et adéquation des moyens avec la complexité de l'opération notée sur 30 points.

Ce critère sera apprécié au regard de la composition de l'équipe affectée à l'opération avec nom des intervenants, titulaire de la mission et suppléant(s) et les missions de chacun, des CV des intervenants comprenant les dates, titres d'études et le nombre d'années d'expériences.

- ✓ Critère 2 - La qualité et la pertinence des références présentées avec l'objet du marché noté sur 30 points

Ce critère sera apprécié au regard de la liste des références transmises par l'architecte mandataire et éventuellement l'architecte associé.

- ✓ Critère 3 - La note de compréhension et d'intention notée sur 40 points

Le candidat fournira une note de compréhension et d'intention de 2 pages A4 maximum indiquant l'analyse contextuelle du projet, la compréhension par le candidat du projet et la prise en compte des spécificités de l'opération et ses intentions.

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

F – Présentation des candidatures

■ Nombre de plis reçus

- Dans les délais : **16** (nombre).
- Hors délais : **0** (nombre).

La commission technique a procédé à la vérification du caractère complet des pièces de candidatures au regard du règlement de concours.

Numéro d'ordre	Identité du candidat (mandataire)	Composition de l'équipe / discipline	Examen de la commission technique sur la complétude et recevabilité des candidatures		
			Pièces administratives	Dossier type imposé	Recevabilité
1	SARL Atelier d'architecture PANTHEONS by Charlotte DUMAS	PANTHEONS (architecture) SAS INGEPOLE (Structure-Fluides-qualité environnementale-économiste-CSSI-VRD) SAS ORFEA Acoustique (Acoustique) CO PILOT (OPC)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
2	Atelier du rouget Simon TEYSSOU	Atelier du rouget (architecture) Igetec (Structure-Fluides-Qualité environnementale-CSSI-VRD-OPC-Economiste) Sigma Acoustique (Acoustique)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
3	AACLERMONT	AA Clermont (architecture) Igetec (Structure-Fluides-Qualité environnementale-CSSI-VRD-OPC-Economiste) Agn (Acoustique)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
4	SARL ESTIVAL ARCHITECTURE	Estival Architecture (architecture, Economiste) SETERSO (Structure) IB2M (Fluides-Qualité environnementale-CSSI-VRD-OPC) Serial Acoustique (Acoustique)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
5	AMC2 Architectes	AMC2 Architectes (architecture) CS2L Ingénierie (Structure)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable

		SAS INGEPOLE (Fluides-qualité environnementale -CSSI-VRD) SALTO (Acoustique) CS2N (Economiste) DOMOPUS (OPC)			
6	CL Architecture - SCP CERES LACOMBE ARCHITECTURE	CL Architecture - SCP CERES LACOMBE ARCHITECTURE (architecture, Economiste) IB2M (Structure-Fluides-Qualité environnementale-CSSI-VRD) Sigma Acoustique (Acoustique) CO PILOT (OPC)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
7	PERICHON JALICON Architectes	PERICHON JALICON Architectes (architecture) Igetec (Structure-Fluides-Qualité environnementale-CSSI-VRD- OPC-Economiste) Orfea Acoustique (Acoustique)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
8	METAFORE - SARL AGENCE D'ARCHITECTURE JEAN-GERAUD LUTRAN	METAFORE (architecture) Igetec (Structure-Fluides-Qualité environnementale-CSSI-VRD- OPC-Economiste) Serial Acoustique (Acoustique)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
9	SARL BOUCHAUDY ARCHITECTES	Bouchaudy Architectes + Atelier Camino (Architecture) ARCS Ingénierie (Structure) Sylva Conseil (Structure Bois) ACTIF (Fluides – Qualité environnementale – CSSI) Cabinet Cros (VRD) Le Phonographe (Acoustique) DELOMENIE (Economiste, OPC)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable

10	DPA, DHALLUIN PENY Architectes	DPA, DHALLUIN PENY Architectes (architecture) ARCS (Structure) SAS INGEPOLE (Fluides-qualité environnementale-économiste- CSSI) Le Phonographe (Acoustique) Colibris (VRD) CO PILOT (OPC)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
11	COMBAS	Combas + Germain Brunet (Architecture) IB2M (Structure – Fluides – Qualité environnementale – CSSI – VRD – Economiste) Pialot Escande (Acoustique) Katia François (OPC)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
12	Studio LOSA	Studio LOSA + Kolam (Architecture) CC Ingénierie (Structure) Algotherm (Fluides, Qualité environnementale, CSSI) Cabinet BISIO & associés (VRD) Aga (Acoustique) CS2N (Economiste) CRX (OPC)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
13	SCP D'ARCHITECTURE LANGEAU VIGNAL SOUFFRON	SCP D'ARCHITECTURE LANGEAU VIGNAL SOUFFRON (Qualité environnementale, architecture) David Chastain (architecture) SETERSO (Structure) Limousin Auvergne Ingénierie (Fluides, CSSI) Cabinet CROS (VRD) Le Phonographe (Acoustique) DELOMENIE (Economiste, OPC)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable

14	SELARL BONNET TEISSIER	SELARL BONNET TEISSIER + Atelier Cyril Vidal (Architecture) Igetec (Structure, Fluides, Economiste, CSSI, VRD, OPC) IDEEBAT (Qualité environnementale) Agnia (Acoustique)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
15	COMBAS	COMBAS + Germain Brunet (Architecture) IB2M (Structure, Fluides, Qualité environnementale, CSSI, VRD, Economiste) Pialot Escande (Acoustique) Katia François (OPC)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable
16	MORPHO ARCHITECTES	MORPHO ARCHITECTES (Architecture, OPC) Euclid Ingénierie (Structure, fluides, Economiste, CSSI, VRD) Salto Ingénierie (Acoustique) Oxalis-Quipluesest (Qualité environnementale)	Dossier complet	Dossier complet	Recevable

Les dossiers de candidature étant complets et conformes aux exigences du règlement de de concours, il est proposé de retenir les 16 candidatures pour examen.

Une candidature a été transmise en doublon. Conformément au règlement de la candidature, seule la dernière candidature déposée est prise en considération. Ainsi, la candidature 11 n'est pas prise en considération.

Au vu de ces éléments d'analyse, le jury décide d'admettre les 15 candidats pour l'examen détaillé et la sélection des candidatures.

G – Jugement et classement des candidatures

Après votes et débat des membres du jury et au regard de l'analyse de la commission technique, les notes suivantes sont attribuées par jury pour chacun des candidats (cf. détail en annexe 1)

Numéro d'ordre	Identité du candidat (mandataire)	JUGEMENT DES CANDIDATURES PAR LE JURY ET CLASSEMENT				
		1- Niveau de compétences, qualification, organisation et adéquation des moyens avec la complexité de l'opération (/30)	2 - Qualité et la pertinence des références présentées avec l'objet du marché (/30)	3 - Note de compréhension et d'intention (/40)	Note globale sur 100	Classement
1	SARL Atelier d'architecture PANTHEONS by Charlotte DUMAS	27.5	17.5	22.5	67.5	8
2	Atelier du rouget Simon TEYSSOU	25	22.5	30	77.5	3
3	AACLERMONT	22.5	20	25	67.5	8
4	SARL ESTIVAL ARCHITECTURE	25	25	30	80	2
5	AMC2 Architectes	20	17.5	27.5	65	12
6	CL Architecture - SCP CERES LACOMBE ARCHITECTURE	22.5	25	25	72.5	5
7	PERICHON JALICON Architectes	22.5	17.5	20	60	13
8	METAFORE - SARL AGENCE D'ARCHITECTURE JEAN-GERAUD LUTRAN	22.5	15	20	57.5	15
9	SARL BOUCHAUDY ARCHITECTES	27.5	25	30	82.5	1
10	DPA, DHALLUIN PENY Architectes	22.5	25	20	67.5	8

Numéro d'ordre	Identité du candidat (mandataire)	JUGEMENT DES CANDIDATURES PAR LE JURY ET CLASSEMENT				
		1- Niveau de compétences, qualification, organisation et adéquation des moyens avec la complexité de l'opération (/30)	2 - Qualité et la pertinence des références présentées avec l'objet du marché (/30)	3 - Note de compréhension et d'intention (/40)	Note globale sur 100	Classement
11	COMBAS	CANDIDATURE EN DOUBLON NON RETENUE				
12	Studio LOSA	15	20	25	60	13
13	SCP D'ARCHITECTURE LANGEAU VIGNAL SOUFFRON	20	20	30	70	6
14	SELARL BONNET TEISSIER	22.5	25	20	67.5	8
15	COMBAS	22.5	22.5	30	75	4
16	MORPHO ARCHITECTES	22.5	25	22.5	70	6

H – Proposition du jury

Au vu du tableau de jugement et classement des candidatures, le jury propose de retenir les 3 candidatures suivantes pour la 2^{ème} phase de la procédure : participation au concours avec la remise de prestations (niveau esquisse +)

- Candidature N°3 représentée par le mandataire *Bouchaudy*
- Candidature N°4 représentée par son mandataire *Estival*
- Candidature N°2 représentée par son mandataire *Atelia du Ruyet*

J - Signature des membres du jury

La séance est levée le :

Nom et prénom	Signature des membres du jury avec voix délibérative
M Jean-Pierre SOULIER	
Mme Marie-Hélène CHASTRE	<i>M. Chastre</i>
M Serge LEYMONIE	<i>Abrel - exarée .</i>
M Alain MALASSAGNE	
M Olivier ROCHE	
M Jacques SERRAT	
Mme Emilie BERNARD	
M Olivier FRAISSE	
Mme Joëlle LECHUGA	<i>Lecl</i>

ANNEXES

- Annexe 1 : Détail des notes et vote du jury

4	Composition d'équipe suffisante bien que ne possédant pas de suppléant potentiel pour les compétences Structure, fluides, qualité environnementale et SSI. L'équipe est restreinte (4 opérateurs) ce qui est valorisable	25	Références satisfaisantes La référence 1 est adéquate et pertinente. Les références 2 & 3 sont adéquates mais partiellement pertinentes.	25	Analyse satisfaisante bien que le planning et l'impact environnemental du projet ne soient pas analysés dans la note.	30	80	2
5	Composition d'équipe partiellement suffisante car ne possédant pas de suppléant potentiel pour les compétences VRD, acoustique et OPC. De plus, l'équipe est conséquente (6 opérateurs)	20	Références partiellement suffisantes Les références 1 & 3 sont partiellement adéquates et partiellement pertinentes. La référence 2 est adéquate et partiellement pertinente.	17,5	Analyse suffisante bien que le planning, l'impact environnemental et les aménagements paysagers du projet ne soient pas analysés dans la note.	27,5	65	12
6	Composition d'équipe suffisante bien que ne possédant pas de suppléant potentiel pour les compétences économiste de la construction, fluides, qualité environnementale et SSI et dont l'architecte ne fait pas mention d'expériences personnelles sur des projets similaires. L'équipe est restreinte (4 opérateurs) ce qui est valorisable	22,5	Références satisfaisantes Les références sont partiellement adéquates (2 & 3) ou adéquates (1) et pertinentes.	25	Analyse suffisante bien que le planning et l'urbanisme du projet ne soient pas analysés dans la note et les aspects techniques trop succinctement.	25	72,5	5
7	Composition d'équipe suffisante bien que ne possédant pas de suppléant potentiel pour les compétences OPC, qualité environnementale et SSI et dont l'architecte ne fait pas mention d'expériences personnelles sur	22,5	Références suffisantes Les références sont partiellement adéquates. La référence 3 est pertinente. Les références 1 & 2 sont partiellement pertinentes.	17,5	Analyse partiellement suffisante de par l'absence d'analyse du planning, de l'impact environnemental, du coût des travaux et de l'urbanisme du projet.	20	60	13

	des projets similaires. L'équipe est restreinte (3 opérateurs) ce qui est valorisable							
8	Composition d'équipe suffisante bien que ne possédant pas de suppléant potentiel pour les compétences OPC, qualité environnementale et SSI et dont l'architecte ne fait pas mention d'expériences personnelles sur des projets similaires. L'équipe est restreinte (3 opérateurs) ce qui est valorisable	22,5	Références suffisantes Les références sont partiellement adéquates et partiellement pertinentes au regard des surfaces et/ou du coût travaux.	15	Analyse partiellement suffisante de par l'absence d'analyse du planning et de la modularité et évolutivité des espaces du projet ainsi que l'analyse trop succincte du coût des travaux et de l'impact environnemental.	20	57,5	15
9	Composition d'équipe satisfaisante bien que ne possédant pas de suppléant potentiel pour la compétence acoustique. Bien que l'équipe soit conséquente (6 opérateurs), Il est valorisé l'ajout de la compétence structure bois anticipant un besoin sur le parti pris architectural.	27,5	Références satisfaisantes. Les 3 références sont adéquates. Les références 2 & 3 sont partiellement pertinentes au regard de leur surface et coût travaux.	25	Analyse satisfaisante bien que le planning et le coût des travaux du projet ne soient pas ou peu analysés dans la note.	30	82,5	1
10	Composition d'équipe suffisante bien que ne possédant pas de suppléant potentiel pour la compétence acoustique. De plus, l'équipe est conséquente (6 opérateurs)	22,5	Références satisfaisantes Les références 1 & 3 sont partiellement adéquates. La référence 2 est adéquate. Les 3 références sont jugées pertinentes.	25	Analyse partiellement suffisante par l'absence d'analyse ou l'analyse trop succincte du planning, de la modularité et évolutivité des espaces, du coût des travaux et de l'impact environnemental du projet.	20	67,5	8
11	#N/A							

12	<p>Composition d'équipe insuffisante, n'identifiant pas de titulaires pour la partie SSI et qualité environnementale et ne possédant pas de suppléant potentiel pour la compétence structure. L'architecte ne fait pas mention d'expériences personnelles sur des projets similaires. De plus, l'équipe est conséquente (8 opérateurs)</p>	15	<p>Références partiellement suffisantes Références 1 & 3 partiellement adéquates et partiellement pertinentes. Référence 2 adéquate et pertinente.</p>	20	<p>Analyse suffisante bien que le planning du projet, le coût du projet et la modularité et évolutivité des espaces ne soient pas ou peu détaillés</p>	25	60	13
13	<p>Composition d'équipe partiellement suffisante car ne possédant pas de suppléant potentiel pour les compétences structure et acoustique et dont l'architecte ne fait pas mention d'expériences personnelles sur des projets similaires. De plus, l'équipe est conséquente (7 opérateurs)</p>	20	<p>Références suffisantes Les références sont adéquates et partiellement pertinentes De plus, le candidat est pénalisé pour un retard dans le rendu (demande complémentaire)</p>	20	<p>Analyse satisfaisante bien que l'analyse des aménagements (paysagers et architecturaux) et des composantes techniques du projet soit trop succincte.</p>	30	70	6
14	<p>Composition d'équipe suffisante bien que ne possédant pas de suppléant potentiel pour les compétences SSI, qualité environnementale et OPC et dont l'architecte ne fait pas mention d'expériences personnelles sur des projets similaires. L'équipe est restreinte (4</p>	22,5	<p>Références satisfaisantes les références sont adéquates et pertinentes ou partiellement pertinentes.</p>	25	<p>Analyse partiellement suffisante de par l'absence d'analyse ou l'analyse trop succincte de la modularité et évolutivité des espaces, de l'urbanisme, des aménagements (paysagers et architecturaux) et des composantes techniques du projet.</p>	20	67,5	8

	opérateurs) ce qui est valorisable							
15	Composition d'équipe suffisante bien que ne possédant pas de suppléant potentiel pour les compétences fluides, qualité environnementale, OPC et économie de la construction et dont l'architecte ne fait pas mention d'expériences personnelles sur des projets similaires. L'équipe est restreinte (4 opérateurs) ce qui est valorisable	22,5	Références satisfaisantes La référence 1 est partiellement adéquate et partiellement pertinente. La référence 2 est adéquate et pertinente. La référence 3 est adéquate et partiellement pertinente.	22,5	Analyse satisfaisante bien que l'analyse du planning et des composantes techniques du projet ne soient pas suffisamment développés.	30	75	4
16	Composition d'équipe suffisante bien que ne possédant pas de titulaire pour la mission OOPC et de suppléants potentiels pour les compétences qualité environnementale et acoustique. L'équipe est restreinte (4 opérateurs) ce qui est valorisable	22,5	Références satisfaisantes les références sont adéquates et pertinentes ou partiellement pertinentes.	25	Analyse partiellement suffisante de par l'absence d'analyse de la modularité et évolutivité des espaces, de l'urbanisme ainsi que du planning du projet et l'analyse trop succincte du volet accessibilité.	22,5	70	6